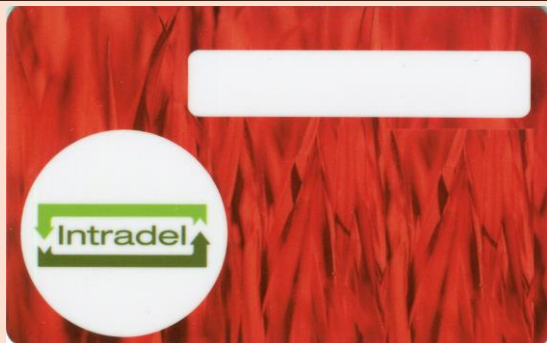


## ACCES COMMERCANTS ET INDEPENDANTS



Dès le mardi 16 mai 2017 dans 15 recyparcs (voir encart à droite) de même qu'au Biocentre de Jeneffe et au Centre de Compostage de Soumagne (uniquement pour les déchets verts).

### Les déchets acceptés :

- Bois
- Déchets verts
- Encombrants combustibles / non combustibles et mixtes
- P.V.C.
- Plastiques durs encombrants (**Liège Angleur, Flémalle 2, Liège Glain, Hannut et Huy**)
- Verre plat (**Liège Glain et Juprelle**)
- Frigolite
- Inertes
- D.E.E.E.
- Films et housses plastiques étirables et propres
- Huiles et graisses de fritures usagées (assimilables à celles d'un ménage)
- Piles
- Pneus (5 pièces/an)
- Verres blanc et coloré
- Métaux
- Papiers-cartons
- Pots de fleurs
- Textiles non souillés

### Les déchets non acceptés :

- Déchets dangereux / Déchets spéciaux des ménages (D.S.M.)
- Huiles moteur
- Asbeste-ciment
- Batteries et accumulateurs

### Véhicules autorisés :

- Voitures
- Voitures + petites remorques (1 ou 2 essieux)
- Petites camionnettes ou fourgonnettes

**Interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes**



Dans les 15 recyparcs suivants dès le mardi 16 mai 2017 :

Amay / Flémalle 2  
Hannut / Herve  
Herstal / Huy  
Juprelle / Angleur  
Glain / Lontzen  
Ouffet / Nandrin  
Theux / Trooz  
Waremme

Accès autorisé au Biocentre de Jeneffe et au Centre de Compostage de Soumagne pour les déchets verts uniquement

Accès aux recyparcs uniquement les mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h

**!/\ Dernière arrivée ¼ d'heure avant l'heure de fermeture**

# Souscription des packs/cartes

La souscription des packs se fait via un formulaire sur le site internet [www.intradel.be](http://www.intradel.be). Ce formulaire permet de sélectionner le type de pack et de rentrer les coordonnées complètes du client (n° d'entreprise indispensable !).

Le formulaire se clôture via une invitation à payer mentionnant le montant et le pack choisi. Après réception du paiement, une carte d'accès est envoyée par courrier.

## Matières payantes Tarif €/m<sup>3</sup> H.T.V.A.

- Bois	12€/m <sup>3</sup> H.T.V.A.
- Déchets verts	12€/m <sup>3</sup> H.T.V.A.
- Encombrants combustibles/non combustibles et mixtes	36€/m <sup>3</sup> H.T.V.A.
- P.V.C.	36€/m <sup>3</sup> H.T.V.A.
- Plastiques durs encombrants	36€/m <sup>3</sup> H.T.V.A.
- Verre plat	36€/m <sup>3</sup> H.T.V.A.
- Frigolite	3€/m <sup>3</sup> H.T.V.A.
- Inertes	36€/m <sup>3</sup> H.T.V.A.

Le système de tarification se présente sous la forme de pack. Le Starter pack doit être acheté chaque année.

**Starter Pack (annuel) => 100€ H.T.V.A. (dont 10€ de frais de gestion annuelle)**

**Recharge 1 - 90€ H.T.V.A. - Si la date d'échéance de votre starter Pack n'est pas dépassée**

**Recharge 2 - 180€ H.T.V.A. - Si la date d'échéance de votre starter Pack n'est pas dépassée**

Matières payantes	M <sup>3</sup> recharge 1	M <sup>3</sup> recharge 2
Bois	7,5	15
Déchets verts	OU 7,5	OU 15
Encombrants combustibles	OU 2,5	OU 5
Encombrants non combustibles	OU 2,5	OU 5
Encombrants mixtes	OU 2,5	OU 5
P.V.C.	OU 2,5	OU 5
Plastiques durs encombrants	OU 2,5	OU 5
Verre plat	OU 2,5	OU 5
Frigolite	OU 30	OU 60
Inertes	OU 2,5	OU 5

**ou toute combinaison possible**

**Si le quota n'est pas épuisé au moment de la recharge, le quota restant est reporté et cumulé au quota acheté.**



**Toutes les matières apportées doivent être encodées par le préposé et interviennent dans le calcul de la limite du m<sup>3</sup>/jour.**

**Plus d'infos ? : 04/240.74.74**



## **Trier ses déchets avant :**

Les déchets doivent être triés par fraction avant d'arriver au recyparc

## **Se présenter au préposé :**

Présentez votre carte prépayée au préposé du recyparc, celui-ci vous guidera et contrôlera vos déchets

## **Respecter les consignes du préposé :**

Respectez les indications de tri des conteneurs

## **Quantités limitées à 1m<sup>3</sup>/jour/commerçant et indépendant toutes fractions confondues**

Sauf au Biocentre de Jeneffe et au Centre de Compostage de Soumagne (sans limite pour les déchets verts)